

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-029

du 15 mai 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 7.10

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la décision n°2023-108 du 20 novembre 2023 attribuant les marchés relatifs aux travaux d'aménagement du chemin de la mémoire à La Courtine ;

Vu l'acte d'engagement en date du 04 décembre 2023 relatif au lot n°3 avec la société EURL serrurerie métallerie Jargot,

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un avenant suite aux ajouts et retraits de prestations,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Dans le cadre du marché cité ci-dessus est approuvé l'avenant n°1 à intervenir avec la société EURL serrurerie métallerie Jargot - 6, rue Georges Bordes – ZA la Veyrière – 19260 Treignac.

ARTICLE 2

L'ensemble des prestations ajoutées et retirées de l'avenant n°1 s'élève à – 2 651,28 € HT, soit une diminution du marché initial de 5,7 %.

Montant du marché initial HT :	46 392,86 €
Montant prestations ajoutées HT :	+ 6 439,00 €
Montant prestations retirées HT :	- 9 090,28 €
Montant de l'avenant n°1 HT :	- 2651,28 €
Total marché + avenant n°1 HT :	43 741,58 €
TVA 20% :	8 748,32 €
Total marché + avenant n°1 TTC :	52 489,90 €

ARTICLE 3

Autorise la signature de l'avenant n°1.

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 019-200066744-20240515-DEC2024029-AI



ARTICLE 4

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 15 mai 2024
Le président,
Pierre Chevalier



(Handwritten signature in blue ink)